

LE RHONE

ABONNEMENTS

Lyon et départements... 6 fr.
Union postale..... 8 »

ORGANE DES INTÉRÊTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

DE LA RÉGION LYONNAISE

Paraissant les 1^{er} & 15 de chaque mois

ANNONCES

Annonces, la ligne..... 1 fr.
Réclames — 2 »
Chroniques diverses.... 5 »

Administration, Rédaction et Bureaux : Rue de la Charité, 4, au rez-de-chaussée, LYON. — Directeur : A. ASSERETO, ingénieur civil.

SOMMAIRE. — Chambre de commerce de Lyon, le départ de M. Massicault. — Au Conseil général. — Le Saint-Gothard et les Chemins de fer français. — Loire. — Réfection du Cadastre. — Au ministre des travaux publics. — Les fossés d'enceinte. — L'Ébullioscope Benévolo. — Exposition de la santé. — Le dernier recensement de l'Algérie. — Le tour du Monde en 69 jours. — La lumière électrique en Savoie. — Les progrès de la Téléphonie. — Un Américain. — Le Journal des Transports.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

LE DÉPART DE M. MASSICAULT

Délibération.

Dans sa séance du 25 novembre mil huit cent quatre-vingt-six, où se trouvent réunis : M. Adrien Gourd, président en l'absence ; MM. Paule, Poyen, Mulaton, Pariset, Osmont, Roche-Alix, Aynard, Jacquand, de la Rochette, Guérin et Lilienthal faisant fonction de secrétaire ;

M. le Président s'exprime ainsi :

« La proposition qui vient de vous être faite, par notre collègue, d'exprimer à M. le préfet du Rhône, appelé aux hautes fonctions de ministre plénipotentiaire, résident général à Tunis, la gratitude de notre Chambre pour l'appui qu'elle a toujours trouvé auprès de lui, ralliera tous nos suffrages.

Si notre département perd en M. Massicault un administrateur éminent, notre Chambre de commerce perd un protecteur éclairé des grands intérêts dont elle a la garde, pourquoi ne dirais-je pas ? un des siens.

M. Massicault assistait très fréquemment à nos séances ; et nos procès-verbaux sont remplis des observations toujours judicieuses, des observations toujours marquées au coin de la sagesse dont il éclairait nos délibérations.

Cette collaboration si précieuse dépassait encore l'enceinte de notre Chambre. Avec quel dévouement et quelle courtoisie ne nous présentait-il pas l'appui efficace de son influence dans les démarches que nos délégués devaient faire à Paris, soit auprès du gouvernement, soit auprès des membres du Parlement ? Que de fois n'a-t-il pas préparé et hâté, par sa haute et active intervention, la solution des affaires qui touchaient aux intérêts les plus vitaux de notre commerce et de nos industries !

Le souvenir de M. Massicault, comme premier magistrat du département, vivra dans nos archives. Il y vivra par les importants services qu'il a rendus à notre communauté commerciale, et aussi par les relations empreintes de tant de bienveillance, de cordialité, de charmes qu'il a constamment cultivées avec notre Chambre.

Je suis certain, messieurs, de devancer vos intentions unanimes, en vous proposant de consigner au procès-verbal de cette séance l'expression sincère de vifs regrets que nous laisse une séparation à laquelle nous ne pouvons cependant que nous résigner. »

Tous les membres de la Chambre appuient les paroles de son président.

Plusieurs émettent l'avis que la Chambre se rende en corps auprès de M. Massicault, afin de lui exprimer de vive voix, en même temps que ses regrets pour son départ, ses félicitations pour l'élevation dont il vient d'être l'objet.

La Chambre, à l'unanimité, adopte cette proposition.

En conséquence,

La Chambre de commerce de Lyon portera en corps, à M. Massicault, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française à Tunis, un extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

À la suite de cette délibération la Chambre de commerce a été reçue, le 27 novembre, par M. le préfet qui s'est montré très sensible à sa démarche et s'est félicité des excellentes relations qu'il a toujours entretenues avec elle.

« La sympathie et l'approbation que la Chambre de commerce donne aujourd'hui à mes efforts, a-t-il dit, en substance, me sont d'autant plus précieuses que je vais à Tunis surtout avec la mission de veiller aux intérêts commerciaux et industriels de la Régence et du protectorat. J'y ferai appel à toutes les bonnes volontés, sans exception, à tous les Français désireux d'accroître nos richesses coloniales. Lyon, dès à présent, a des intérêts financiers très importants engagés dans le commerce et l'agriculture de la Tunisie ; c'est déjà un trait d'union qui me rapprochera de cette grande et noble ville, dont je garderai un profond souvenir. Si je cesse avec la Chambre de commerce de Lyon nos relations de tous les jours, j'espère qu'à Tunis il me sera encore donné de lui apporter parfois un concours utile aux intérêts du commerce lyonnais qu'elle représente si intelligemment et si dignement. »

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Samedi, à 4 heures, le Conseil général tout entier, ayant à sa tête M. Ferrouillat, président, est venu présenter ses hommages à M. Massicault.

M. Ferrouillat a constaté les bons rapports qui ont existé entre M. Massicault et le Conseil général et, tout en exprimant les regrets que cause son départ, a félicité notre nouveau résident à Tunis de sa nomination.

M. Massicault a d'abord remercié M. le président des

sentiments qu'il venait de lui exprimer au nom du Conseil général, puis il a ajouté :

Lorsque M. le président du conseil m'a proposé d'aller représenter la France, soit au Tonkin, soit en Tunisie, ni mon esprit, ni mon cœur n'étaient préparés pour cette nouvelle situation. Je ne désirais qu'une chose, c'était de rester dans ce département du Rhône où tout me retenait. Depuis quatre ans que j'administre avec votre concours, messieurs du Conseil général, je puis dire, et je vous en exprime toute ma gratitude, que toujours les rapports que j'ai eus, soit avec le Conseil pris en corps, soit avec chacun de vous pris en particulier, ont été empreints de cordialité et de courtoisie, malgré tous les dissentiments qui peuvent s'élever au milieu d'hommes qui s'occupent de choses politiques, et même d'affaires administratives. Je ne saurais l'oublier, messieurs. Et, lorsque la maladie m'a retenu une session entière loin de vous, vous avez eu pour moi des égards, des encouragements, que je vous rappelle pour vous en remercier encore.

Quant au poste élevé qui m'est confié, je sais, comme vous l'avez dit, que mon prédécesseur a fait d'excellentes choses. J'espère réussir à faire prospérer, à accroître les bonnes choses qui sont faites là-bas au nom de la France. J'aurai la bonne fortune, en allant en Tunisie, de retrouver là-bas des intérêts lyonnais car, parmi les entreprises qui naissent tous les jours dans ce pays, les plus considérables, je le sais, sont aux mains d'un certain nombre de Lyonnais. Ce sera donc un plaisir pour moi de me retrouver avec eux, et aussi avec ceux d'entre vous qui ont créé de sérieuses entreprises agricoles ou industrielles en Algérie, et qui seront ainsi nos voisins. Ce mouvement ne s'arrêtera pas, je l'espère, et mes concitoyens trouveront en moi, là-bas, non-seulement un administrateur, mais encore un ami.

Encore une fois, Messieurs, cette démarche du Conseil général tout entier me touche profondément; elle me donne des forces pour la vie, et ce ne sera pas dire une chose banale que de vous dire en terminant, que les rapports si bienveillants qui ont toujours existé entre nous seront un des meilleurs souvenirs de toute ma vie.

Le Saint-Gothard et les chemins de fer français

La Chambre de commerce de Lyon vient de publier un rapport sur le chemin de fer du Saint-Gothard et le préjudice qu'il porte aux intérêts français.

L'honorable rapporteur condamne tout projet de percement de nouveaux tunnels à travers les Alpes, et se rallie à la solution proposée par M. Edmond Théry.

La Chambre, adoptant ces conclusions, a converti le rapport en délibération et l'a transmis à M. le Ministre du commerce et de l'Industrie.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, publier intégralement ce remarquable travail, et nous nous bornons à reproduire le passage suivant qui montre le rôle que le port et le chemin de fer de Saint-Louis-du-Rhône, sont appelés à jouer dans cette question de trafic international :

« Mais ce qui est très désirable et en même temps qui doit être regardé comme d'une réalisation relativement facile, c'est d'attirer sur notre territoire le transit entre la Méditerranée et les États situés sur la mer du Nord tels que l'Angleterre, la Hollande et la Belgique.

« C'est ce but que M. Théry vise dans ses études, et la combinaison qu'il propose mérite assurément la plus sérieuse attention. Le port de Marseille offre, au point de vue des opérations d'embarquement et de débarquement, autant de facilités que Gênes; les frêts pour le littoral de la Méditerranée et les contrées plus lointaines, sont pour le

moins aussi bas à Marseille qu'à Gênes. L'essentiel, dès lors, pour capter le transit au profit de l'un de ces ports, est d'offrir sur son rival des voies de circulation plus courtes, plus rapides et plus économiques.

« M. Théry propose de réaliser ce programme au profit de Marseille, en construisant en ligne droite, de la frontière belge à Blaizy, près Dijon, un chemin de fer qui se souderait à la ligne de Bruxelles par Charleroi. Dans cet ordre de faits, la distance de Bruxelles à Marseille se décomposerait ainsi :

De Bruxelles à Cauvin (frontière).....	113	kil.
De Cauvin à Blaizy.....	305	—
De Blaizy à Dijon.....	22	—
De Dijon à Marseille.....	548	—

Soit un total de..... 988 kil.

au lieu de 1.174 via Paris, et de 1.098 par le Saint-Gothard (à Gênes).

« En prenant, suivant les circonstances, le port Saint-Louis pour port d'attache, la distance serait encore abrégée de 46 kilomètres.

« Nous résumons dans le tableau suivant les principales distances comparées :

	A Gênes par le St-Gothard	A Marseille via Paris	A Marseille projet Théry	A St-Louis projet Théry
D'Anvers.....	1142 kil.	1218 kil.	1032 kil.	986 kil.
De Bruxelles.....	1008 »	1174 »	988 »	942 »
D'Amsterdam.....	1294 »	1433 »	1259 »	1213 »
De Rotterdam.....	1311 »	1361 »	1175 »	1139 »

« Le projet Théry réalise ainsi la ligne la plus courte entre la Méditerranée et les ports du nord. Cette voie sera la plus rapide non seulement parce qu'elle est la plus courte, mais aussi à raison de la nature du tracé qui comportera des vitesses irréalisables sur la ligne du Saint-Gothard; car tandis que cette dernière présente des rampes de 20 à 27 millimètres par mètres, la voie proposée par M. Théry n'offre dans son ensemble que des déclivités insignifiantes. Sur les 560 kilomètres du réseau de la Compagnie P.-L.-M. qui seraient utilisés, la moyenne des rampes ne dépasse pas 2 millimètres par mètre contre 12 millimètres sur le Saint-Gothard.

« La ligne projetée étant la plus courte et la moins accidentée, celle où l'effort utile de la traction sera le plus considérable, elle est constituée pour être la plus économique. D'après le rapport de M. Théry, les tarifs de petite vitesse sur le Saint-Gothard sont réglés comme il suit :

Marchandises de 1 ^{re} catégorie en wagons de 10.000 kil.	0 fr. 062 la tonne
» 2 ^e »	0 fr. 043 »
» 3 ^e »	0 fr. 030 »

« Cette tarification, applicable à des wagons complets et pour de longs parcours, n'a rien d'exceptionnel, rien qui ne puisse être facilement réalisé en France. La Compagnie P.-L.-M. pratique sur ses rails des tarifs inférieurs à 0,03 cent. par tonne et kilomètre pour les distances supérieures à 400 kilomètres (barèmes E et F), et si un jour les nécessités de la lutte obligeaient à réduire encore les tarifs, la voie française, avec la nature de son tracé, se trouverait placée en de bien meilleures conditions que le chemin du Saint-Gothard pour se plier aux exigences de la concurrence.

« Au triple point de vue du raccourcissement des distances, de la rapidité et de l'économie, la combinaison présentée par M. Théry semble donc la meilleure solution du problème qui a pour objet de conserver à la France le transit par voie ferrée entre la Méditerranée et la mer du Nord. »

Une superbe commande

Nous enregistrons avec plaisir que M. Brunon, maître de forges à Rive-de-Gier, vient de recevoir une commande de 10,000 obus de 155 millimètres.

Voilà du travail assuré aux ouvriers de cette usine pour toute l'année 1887.

RÉFECTION DU CADASTRE

La commission du budget a entendu, dans une des précédentes séances, la lecture du rapport de M. Viette, député du Doubs, sur le budget du ministère de l'agriculture.

Une des parties les plus intéressantes de ce rapport est relative à la réfection du cadastre. Cette mesure, dit M. Viette, ne peut être retardée et est indispensable, si on veut rétablir le crédit agricole. M. Viette a résolu ce problème sans rien demander au Trésor et sans trop charger les agriculteurs.

La propriété foncière sera mobilisée. Un champ deviendra un titre nominatif, chaque propriétaire recevra pour chacune de ses parcelles un titre sur lequel figurent son nom, le plan de sa propriété, le lieu dit, la contenance, l'orientation, la composition du sol et, s'il y échet, les inscriptions hypothécaires.

Les receveurs de l'enregistrement et les conservateurs des hypothèques ne pourront inscrire ou transcrire sur leurs registres avant d'avoir mis ce titre au courant.

Pour les opérations géodésiques, il sera fait appel aux quatre mille conducteurs des ponts et chaussées, agents-voyers, etc.

De plus, on organisera cinq écoles régionales où cent jeunes gens seront exercés pendant une année sur le terrain même. Chaque école sera subventionnée par un groupe de quinze départements.

Pendant toute la durée des opérations géodésiques, les propriétaires pourront redresser les limites, faire des échanges, sans payer d'autres droits que sur les soultes et sans avoir besoin d'un acte notarié ou sous seing-privé.

Un procès-verbal des opérations cadastrales sera dressé, donnant à la propriété une origine certaine.

Les chemins et sentiers inutiles seront vendus et livrés à la culture.

Les litiges seront jugés souverainement par un jury nommé, comme les jurys d'expropriation, par le Conseil général et choisi par les agriculteurs. Un jury composé de neuf membres sera institué dans chaque canton et présidé par le juge de paix.

La dépense de la réfection du cadastre est évaluée à 100 millions environ.

Comme la propriété non bâtie comprend cent quarante millions de parcelles, on la diviserait en vingt-quatre classes.

Les plus petites paieraient quatre sous par are pendant dix ans.

Les plus grandes paieraient un sou par hectare pendant dix ans.

On obtiendrait ainsi environ 300 millions, et on pourrait alors assurer le fonctionnement d'un crédit agricole.

Il est à souhaiter que la Chambre puisse trouver le temps de s'occuper de cette intéressante question et qu'elle réserve

au projet de M. Viette autre chose qu'un enfouissement dans les cartons des commissions.

Ainsi que le dit avec raison l'honorable député du Doubs, la réfection du cadastre est une mesure qui s'impose depuis longtemps, qu'on réclame de tous côtés et qui, aujourd'hui, ne peut plus être retardée. Puisse-t-on le comprendre au Palais-Bourbon comme au Luxembourg.

AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le ministre des travaux publics vient de rappeler au personnel de son département les prescriptions d'une circulaire de 1863 qui interdisent aux ingénieurs de se charger des travaux particuliers; il fait connaître, en outre, à l'occasion des réclamations qui lui ont été adressées, que les expertises rentrent dans la catégorie de ces travaux, et il invite les ingénieurs à ne jamais accepter la mission d'expert, si ce n'est dans le cas où ils en auraient été chargés par le tribunal à l'occasion d'un litige où l'Etat serait en cause.

LES FOSSÉS D'ENCEINTE

A propos des réclamations qui s'élèvent incessamment contre les fossés d'enceinte, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs le véritable état de la question tel qu'il a été bien déterminé dans la séance du Conseil général du 15 septembre 1886.

M. Guichard et quelques-uns de ses collègues avaient, en effet, émis un vœu réclamant le comblement d'urgence des fossés de l'enceinte fortifiée de la ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et, dans la discussion de ce vœu, on a donné lecture d'une très intéressante lettre de M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, auquel la Préfecture avait demandé des renseignements.

La voici :

Lyon, le 9 septembre.

Monsieur le Préfet,

Je m'empresse de vous fournir les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me demander ce matin.

Les terrains militaires de l'enceinte de la rive gauche du Rhône ont été divisés en cinq lots dans un procès-verbal de conférence, en date du 29 juillet 1882, ayant pour but d'établir la valeur vénale de ces terrains, et concerté entre le service du Génie et le service des Domaines, à Lyon.

Le déclassement de l'enceinte a été prononcé par la loi du 21 août 1884 (*Journal officiel* du 22) portant, entre autres dispositions, que les terrains rendus disponibles par ce déclassement, *sauf ceux indispensables aux besoins du service militaire*, seront remis à l'administration des Domaines pour être vendus au mieux des intérêts de l'Etat.

Le service du Génie n'a remis, jusqu'à ce jour, à mon administration, que le premier lot des terrains déclassés. Ce lot se compose de la partie de l'enceinte comprise entre le Haut-Rhône et le cours Vitton. La remise en a été constatée par un procès-verbal du 9 octobre 1884.

Le 18 du même mois, intervenait entre M. le Maire de la ville de Lyon et le directeur des Domaines de Lyon,

stipulant au nom de l'Etat, un traité par lequel la ville de Lyon s'est engagée à exécuter, dans les terrains qui venaient d'être remis au domaine, des travaux de nivellement qui ont été déterminés dans les termes suivants :

Les travaux à exécuter consistent dans le nivellement des fortifications et terrains ci-dessus désignés, de telle façon que le niveau supérieur ne dépasse pas celui du boulevard du Nord qui forme leur limite Sud, et que le niveau inférieur se raccorde, par un plan incliné, au niveau des terrains du parc de la Tête-d'Or.

Cette opération doit avoir pour résultat de combler les fossés dans lesquels arrive par infiltration l'eau du Rhône.

La ville de Lyon n'a encore exécuté qu'une partie de ces travaux. Elle devra, dès que l'Etat l'exigera, procéder au complet nivellement (art. 5 du traité).

Ainsi que je l'ai exposé, le service du Génie n'a encore remis à l'administration des Domaines qu'une partie (premier lot) des terrains militaires dont le déclassement a été prononcé par la loi du 21 août 1884. Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e lots sont restés en possession du département de la guerre, qui est autorisé par la loi de 1881 à ne se dessaisir que des terrains inutiles au service militaire.

Dans cet état de choses, le service des Domaines ne peut ni disposer des terrains qui sont encore sous la main du ministère de la guerre, ni y faire exécuter aucun travail de nivellement.

Le service du Génie, par ses connaissances techniques, son expérience, sa haute compétence, serait d'ailleurs bien plus apte que les agents des Domaines à conduire au mieux des intérêts de l'Etat des travaux comme ceux dont il s'agit.

Cette lettre détermine bien, en effet, la situation exacte de la question et comme le disait M. Guichard à la séance :

Désormais les responsabilités sont fixées à l'égard du comblement des fossés d'enceinte dont le maintien est toujours un grave sujet d'inquiétude pour la santé publique à Lyon. Nous savons par le rapport demandé par M. le Préfet à M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines que ces responsabilités, pour les quatre cinquièmes, incombent à l'administration de la guerre, c'est-à-dire à l'Etat et pour un cinquième seulement à la municipalité lyonnaise.

Dans ces conditions, c'est donc à la ville d'exécuter immédiatement ce qui lui reste à terminer, afin que l'Etat, mis en demeure d'agir à son tour, ne puisse plus donner aucune raison de sa lenteur et de son indifférence.

Nous désirons vivement qu'une prompt solution interviene; la santé de la population l'exige.

L'ébullioscope Bénévolo

Cet appareil, destiné au dosage de l'alcool, des vins et liqueurs, avait été soumis, en 1885, à la Chambre syndicale du Commerce des Vins et Spiritueux du Rhône, et favorablement accueilli par elle ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le rapport suivant :

Chambre Syndicale du Commerce en gros des Vins, Spiritueux et Liqueurs de Lyon et du département du Rhône.

Il résulte des diverses opérations que ce nouvel Ebullioscope réalise un progrès considérable sur tous ceux déjà en usage et principalement au point de vue pratique.

Il est plus prompt, plus facile à manier que les autres systèmes et paraît d'une exactitude parfaite.

La Chambre syndicale nous paraît pouvoir sans crainte patronner le nouvel Ebullioscope, qui est appelé à rendre de réels services en raison de sa grande commodité et de sa parfaite exactitude.

Il n'est pas sans importance d'ajouter que son prix est au-dessous de celui de tous les autres systèmes.

Lyon, le 6 mai 1885.

Pour copie conforme.

Signé : J. MOUISSET et MARGNAT. Le Président signé : J. CAUSSE

Aujourd'hui nous apprenons que cet instrument inventé par M. Bénévolo, opticien de notre ville, vient d'être adopté officiellement par l'Administration de l'Octroi de Lyon, à la suite d'un rapport favorable du Laboratoire municipal.

Nous nous empressons de porter cette nouvelle à la connaissance de MM. les négociants en vins et liqueurs.

En outre de l'adoption officielle de l'Ebullioscope Bénévolo par l'Octroi de la ville de Lyon et du rapport de la Chambre syndicale du Rhône cet appareil a été favorablement accueilli par les Chambres et syndicats suivants :

Syndicat de Commerce de Cette (Juillet 1885)

Syndicat des négociants en vins et trois-six et des distillateurs de Béziers (Août 1885).

Syndicat du Commerce en gros des vins et spiritueux de l'arrondissement de Narbonne (Août 1885).

Faculté des sciences de Lyon (Décembre 1885).

Union Syndicale des débitants de vins et liquoristes de Paris et de la banlieue (Février 1886).

Chambre Syndicale des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine (Mars 1886).

Syndicat des liquides de la Loire (Avril 1886.)

Syndicat du Commerce des vins et spiritueux en gros du département de la Haute-Saône (Mai 1886).

Chambre Syndicale du Commerce en gros des vins et spiritueux du département de la Côte-d'Or (Juin 1886).

En dehors de ces nombreuses attestations, l'Ebullioscope Bénévolo a été l'objet de plusieurs distinctions honorifiques aux concours agricoles de Lyon, Dijon, Louhans, etc.

L'Administration de l'Octroi de notre ville ne s'est donc pas engagée à la légère en adoptant cet appareil pour le contrôle officiel du titrage des vins et alcools.

Nos félicitations à M. Bénévolo.

Exposition Internationale de la santé à Lyon

On sait qu'une exposition internationale de la santé et de tout ce qui s'y rattache s'ouvrira à Lyon le 15 courant. Elle s'installe en ce moment dans un vaste local de la rue Vaubecour, où tous renseignements sont fournis aux intéressés.

Voici ce que nous extrayons de la circulaire que les fondateurs de cette œuvre intéressante nous ont adressée :

Une exposition de tout ce qui a trait à la santé s'ouvrira à Lyon, le 15 décembre 1885, pour clore le 7 février 1887, sauf prolongation. Cette entreprise a pour but de mettre en lumière les règles à suivre pour la conservation de la santé dans les différents âges, les différentes constitutions, les différentes conditions de la vie, les différentes professions et surtout dans l'enfance.

Nous faisons appel aux médecins, aux chirurgiens, aux pharmaciens, qui ont l'art de recueillir, de reconnaître, de conserver, de propager et de vendre les drogues simples et les médicaments composés; aux préparateurs d'huiles

de ricin, de foie de morue, vins toniques, baumes, plantes aromatiques, confiserie et bonbons hygiéniques; aux dentistes, herboristes, orthopédistes, bandagistes et fabricants de corsets et ceintures; aux fabricants d'instruments de chirurgie, de porcelaines, de verreries, bouchons, capsules, bouteilles et topettes pour pharmacie; aux marchands et entrepositaires d'eaux minérales; aux inventeurs de digestifs et apéritifs, liqueurs, gommes et sirops, aliments hygiéniques; aux homœopathes, aux spécialistes, oculistes, médecins des maladies mentales, des maladies d'oreilles; aux fabricants de meubles et accessoires pour soins des malades, de voitures pour transports d'infirmes ou personnes âgées, du matériel des hospices; aux pédicures; aux fabricants de tout ce qui concerne l'hydrothérapie, les bains, les salles d'inhalation, le massage, les appareils de chauffages et de combustibles; aux parfumeurs, coiffeurs, fabricants de broserie et de savons et de tout ce qui a trait aux soins à donner à la peau, aux dents, à la chevelure, aux ongles, aux lèvres; aux fabricants d'alcoolomètres, pèse-lait et pèse-vins; aux préparateurs dans les laboratoires de physique, chimie, histoire naturelle; aux fabricants d'alambics, cornues; aux anatomistes, aux minéralogistes, tant au point de vue des instruments d'utilité pratique qu'au point de vue scientifique et des collections; aux possesseurs de matériel d'ambulances et de sauvetage.

Seront admis: les vêtements imperméables, les chaussures hygiéniques, en un mot, tout ce qui a rapport à l'hygiène et à la salubrité.

Une classe sera spécialement affectée à l'alimentation des solides et des liquides, à la nourriture des enfants du premier âge et à l'économie domestique.

Au moment où la France s'occupe, par tous les moyens possibles, de faire progresser son commerce et son industrie, en y apportant toutes les améliorations que la science met à sa disposition, on voit des expositions de tous genres, mais l'exposition la plus intéressante est celle qui embrasse tout ce qui a rapport à la santé.

On groupera donc tout ce qui sert à améliorer la santé, à guérir l'enfant, l'homme et la femme, ou tout au moins à diminuer la souffrance, adoucir et alléger les maux. Quoi, en effet, de plus beau que de s'occuper de la santé!

Cette exposition, qui est appelée à un grand succès, est un des premiers jalons posés pour l'avenir. Il faut espérer que, dans tous les départements, l'Exposition de la santé aura des imitateurs. Chez nous, le médecin, l'orthopédiste, l'herboriste, le bandagiste, le dentiste, la sage-femme, en un mot, tout ce qui forme le corps médical et pharmaceutique, pourront venir voir ce que la nature et la science ont fait pour notre bien-être sanitaire. N'étant, du reste, que les initiateurs d'une question hors de notre compétence, nous appellerons pour nous seconder et pour nous juger les plus hautes sommités de la science médicale.»

LE TOUR DU MONDE EN 69 JOURS

Le voyage imaginaire autour du monde en 80 jours, de Jules Verne, a été surpassé.

Le steamer *Alameda*, de l'Oceanic Steamship Company, est arrivé à San-Francisco, le 2 octobre, après avoir fait le trajet entre Sydney et ce port en 23 jours et six heures et demie.

C'est la traversée la plus rapide que l'on connaisse.

L'*Alameda* apportait une correspondance qui venait d'arriver de Londres à Auckland en 37 jours; cette correspondance, réexpédiée de Auckland par chemin de fer, était attendue à Liverpool le 16 octobre.

Elle aura ainsi fait le voyage autour du monde en 69 jours. Tandis que le voyage d'Angleterre à Auckland exigeait 42 jours, celui d'Auckland en Angleterre via San-Francisco sera fait, on l'espère, en cinq jours de moins.

(*Railway News*, Angleterre).

Le dernier recensement de l'Algérie

Au sujet de la loi sur la naturalisation qui va revenir bientôt devant le Sénat en seconde délibération, *Le Temps* fait les réflexions suivantes que tous ceux qui à un titre quelconque s'occupent de colonisation ne sauraient trop méditer;

« Qu'on nous permette de revenir à cette question des étrangers, à l'occasion des résultats qu'a donnés le dernier recensement de la population en Algérie. Le problème se pose ici en termes plus saisissants encore, et peut obliger par conséquent nos législateurs et le gouvernement à chercher enfin des moyens efficaces sinon de le résoudre d'un seul coup, au moins de le faire entrer dans la voie d'une solution progressive et avantageuse à la patrie.

« On avait fondé sur le recensement de 1872 des spéculations et peut-être des espérances absolument fausses et illusoires. On avait cru que la population indigène allait décroissant et finirait avec le temps par disparaître devant les races européennes, comme les Indiens de l'Amérique du Nord devant l'invasion des blancs. Eh bien, non! l'indigène ne recule pas en Algérie; le recensement de 1872 avait été vicié par les circonstances où il s'était fait. Ceux qu'on a effectués depuis lors accusent un accroissement constant des populations kabyles ou arabes. On les avait évalués en 1872 à 2,135,000 âmes; or, en 1886, le chiffre s'élève à 3,273,914; soit une augmentation de plus d'un million depuis 1872, de 800,000 depuis 1876 et de 400,000 depuis 1881. Il faut que nos colons en fassent leur deuil: la race indigène ne s'évanouit pas devant eux; mais il faut surtout que la France prenne acte de ces chiffres et qu'elle s'en inspire pour déterminer la véritable politique à suivre en Afrique. Nous ne savons pas si nous pourrions nous assimiler toutes les races indigènes; mais il ne serait pas difficile, croyons-nous, de rendre assez vite Français les Kabyles du Jurjura. En tout état de cause, ce qui importe, c'est de nous occuper de ces populations autrement que pour les déposséder de leurs terres ou prélever sur elles des impôts; il faut leur donner des écoles, les faire passer par nos régiments, leur apprendre notre langue, les gagner à nos idées et à nos mœurs; autrement, l'Algérie ne sera jamais une France africaine, comme on s'est plu à la nommer, et elle constituera toujours une grande charge et même un sérieux danger pour la métropole. Ici donc encore, mais dans des conditions toutes spéciales et avec tous les ménagements nécessaires, il s'agit avant tout d'une œuvre d'assimilation.

« Si des indigènes nous passons aux étrangers, le même problème revient, plus pressant encore. Pour une population civile de 225,662 Français, il y a 210,000 Européens étrangers. On voit que les deux éléments se balancent à peu de chose près. Dans la province d'Oran, les Espagnols sont même en majorité. Est-il besoin d'insister sur les périls de cette situation? N'y aurait-il pas une souveraine imprudence à ne pas rechercher les moyens de faciliter l'incorporation de ces éléments étrangers dans la nationalité française? Nous savons que le gouverneur général de l'Algérie s'en est préoccupé et que certaines mesures ont été prises. On compte beaucoup sur les avantages accordés aux naturalisés. M. Tirman voulait faire davantage; s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il s'est heurté à des difficultés internationales. Mais ces difficultés sont-elles insurmontables? Nous ne le pensons point; en tout cas, c'est au gouvernement et à nos législateurs de s'en enquérir et de le dire.»

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE EN SAVOIE

La municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne vient de conclure un traité avec M. Alesmonières, ingénieur, à propos de l'éclairage de cette ville par l'électricité.

M. Alesmonières obtient une concession de trente ans. Il fournira moyennant une redevance annuelle fixe de 4,000 fr., 60 lampes de 16 bougies, sur lesquelles 15 resteront éclairées toute la nuit. Il se charge de tous les frais d'installation et d'entretien des nouveaux appareils. Les particuliers pourront jouir de cette lumière moyennant des prix avantageux qu'ils débattront avec le concessionnaire.

Les progrès de la téléphonie

On annonce comme probable l'installation d'un service téléphonique entre Alger et Marseille.

Une Compagnie aurait entrepris cette exploitation qui rendra de grands services au commerce et à l'industrie de l'Algérie.

Les communications téléphoniques entre Alger et Marseille se feraient par le câble sous-marin.

Oran et Constantine pourraient communiquer aussi avec Marseille, en passant par Alger, au moyen des fils télégraphiques.

CES AMÉRICAINS

Un inventeur américain vient d'imaginer un berceau où l'électricité joue un double rôle. Premièrement, celui de berceuse; à cet effet, le berceau est suspendu au moyen de deux broches, à la manière ordinaire, et porte une ancre en fer qui est attirée alternativement par deux électro-aimants; la permutation s'opère à chaque contact.

La valeur pratique de l'invention a été, paraît-il, péremptoirement démontrée par ce fait que plusieurs babies, jouissant d'une réputation de brailards absolument incontestée, ont dû rendre les armes après quelques instants de séjour dans le berceau électrique.

En second lieu, deux fils minces en cuivre sont disposés parallèlement dans l'étoffe du matelas, au bon endroit et en travers, distants d'environ deux centimètres l'un de l'autre et communiquant avec les pôles d'une batterie. En temps ordinaire le courant ne passe pas; mais si, par une circonstance sur les suites de laquelle on nous dispensera d'appuyer, la conductibilité de l'étoffe qui sépare les deux fils se trouve augmentée, une sonnerie entre en branle et fait connaître l'événement !...

Le Journal des Transports, paraissant le samedi. — Chemin de fer. — Marine. — Navigation intérieure. — Abonnements avec supplément : Un an, 15 fr. Etranger, 18 fr. — 15, rue Malher, Paris. Sommaire du numéro du 27 novembre, 1886 : Les excédents du Réseau prussien. — Nouvelles du Réseau. — Le Train-Hirondelle. — La vérité sur le port de Gènes. — Le Carnet de circulation. — La Garantie de l'Etat. — Les Chemins de fer à l'Etranger. — Courrier parlementaire : Le Métropolitain. — Le Budget des Chemins de fer de l'Etat. — Revue des Chambres de Commerce : Lyon. — Chronique des Chambres syndicales : Fabrication de conserves alimentaires. — Observations. — Travaux Législatifs : Sénat. — Chambre des Députés. — Documents parlementaires. — Informations commerciales. — Revue financière et industrielle. — Supplément : Jurisprudence annotée. — Tarifs homologués. — Propositions de Tarifs.

Le Gérant : A. LÉVY.

Tout le monde voudra lire dans la *MODE FRANÇAISE*

KATA

Roman émouvant et moral

Par Léon Tolstoï

La *Mode Française* paraît tous les samedis; abonnement de 6 mois, 6 francs en mandat-poste adressé à M. Orsoni, 37, rue de Lille, Paris.

KEMMERICH L'EXTRAIT DE VIANDE KEMMERICH

6 Diplômes d'honneur — 5 Médailles d'or dont l'emploi s'est généralisé partout doit son succès à sa qualité supérieure et à son prix modéré. Le **BOUILLON CONCENTRÉ KEMMERICH**, exclusivement préparé avec de la viande de bœuf, fournit instantanément un **Consommé excellent**.
EN VENTE CHEZ TOUTS LES DROGUISTES ET ÉPICIERS
Agent général pour la France : P. DUBOSC, PARIS

LA FOURMI

Société d'Épargne en participation

La Presse s'occupe toujours de la Société de Prévoyance "**La Fourmi**" dont le siège est 3, rue d'Aboukir, à Paris. Il nous paraît utile de recommander tout spécialement à nos lecteurs cette institution qui doit, dans un délai relativement court, procurer à ses membres, un capital, ou un revenu proportionnés aux économies faites par eux.

Voici du reste, la situation de "**La Fourmi**" établie au 20 octobre 1886 : 19,920 membres, titulaires de 27,761 parts. Le Portefeuille se compose de 13,110 obligations de tout repos, représentant ensemble un capital de Quatre millions 213,388 francs 50 centimes.

Rappelons que "**La Fourmi**" a été fondée en 1879. Que son but est d'acquies, par séries de dix ans, le plus grand nombre possible d'Obligations Françaises à lots, dont le capital, les intérêts et les lots, seront partagés, lors de la liquidation, entre tous les membres de la même série, et au prorata de la mise de fonds de chacun d'eux.

On verse 3 francs par mois et par part; ou peut souscrire plusieurs parts dans une ou plusieurs séries; les cotisations mensuelles peuvent être payées également par trimestre, semestre, etc.

Par le fait de son adhésion, tout membre acquies, non pas un droit particulier, sur un titre à lui vendu, à raison de 3 francs par mois et par part, mais bien un droit proportionnel sur la totalité des valeurs achetées en commun par la ou les séries dont il fait partie.

— Les obligations sont acquies par **La Fourmi** au cours de la Bourse, au comptant, et au fur et à mesure des versements; leur montant sera réparti lors de la liquidation des séries.

Aucun rapprochement ne saurait donc être fait entre les opérations de la Société de prévoyance **La Fourmi** et les maisons vendant des titres à lots à tempérament.

Le revenu des fonds versés est ressorti, jusqu'ici, à près de 5 0/0.

Enfin, tous les mois, chaque adhérent reçoit la liste des valeurs acquies, ainsi que l'indication des dates et prix d'achats.

On peut toujours rentrer en possession des fonds versés en se conformant aux prescriptions statutaires.

Les fonctions des Administrateurs, des Censeurs et des Correspondants, sont absolument gratuites.

Ceux de nos lecteurs qui désirent des détails plus complets, n'ont qu'à envoyer 0 fr. 30 c. à M. GEORGES BOLLE, Président de la Société, 3, rue d'Aboukir, à Paris. En échange ils recevront les statuts, le dernier compte rendu, la liste des adhérents, et un spécimen des listes d'achats. Ces documents pourront être consultés avec d'autant plus de fruit, que le 1^{er} mai 1886, une 6^e série de participants a été ouverte; et que son accès est facile à tous. Enfin, à partir du 1^{er} janvier 1887 les adhésions à la 7^e série seront reçues.

NOTA. — Le correspondant à **La Fourmi** à Lyon, est la Société Lyonnaise, palais Saint-Pierre.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, 10, petite rue de Cuire.

ETUDES INDUSTRIELLES, PLANS ET DEVIS

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

ET

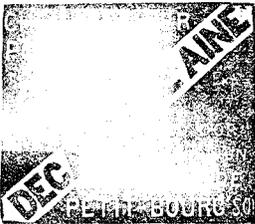
Tramways sur Routes

PROJETS DE SOCIÉTÉ, CONSULTATIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

USINES A GAZ, ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, CHAUFFAGE ET VENTILATION

S'adresser à la direction du journal le RHONE, 4, rue de la Charité, 4, Lyon, de 9 à 11 h. du matin et de 2 à 5 h. du soir.

CHEMIN DE FER DECAUVILLE
 construits par les ateliers de PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
 LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
 POUR LES CHEMINS DE FER PORTATIFS

<p>PUISSANCE 750 ouvriers et 350 machines outils</p> <p>33 Médailles d'or et tous les premiers prix (2^e)</p> <p>PARIS 1878 Médaille d'or et LÉGION D'HONNEUR</p>		<p>PRODUCTION 3000 wagons et 150 kilomètres de voie par mois</p> <p>4700 CLIENTS en dix ans ont acheté pour 41 millions de francs de ce matériel.</p>
---	--	--

LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
 permettant au locataire de payer le matériel avec les bénéfices que son emploi lui procure.

Envoi gratis et franco du catalogue illustré

UNE VOITURE attend les visiteurs les mardi et vendredi à l'arrivée du train de 11 h. 20 (gare de Lyon) pour Evry-Petit-Bourg.

REPRESENTANT A LYON :
M. Georges BOUCRY
 49 — Rue Saint-Joseph — 49

SOCIÉTÉ CIVILE

DES

TERRAINS DU CHEMIN DE FER

Terrains commerciaux et industriels, à droite et à gauche du chemin de fer, à partir de la gare provisoire des voyageurs sur le bassin du port.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Variables d'après leur situation

S'adresser, pour renseignements, 45, place Vendôme, à Paris, ou, à Port-Saint-Louis, à M. Audibert fils, représentant de la Compagnie.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczémas, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Ulcères, Plaies, Abscès, etc.

Altérations, Impuretés et Vices du Sang

RAPIDEMENT ET RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

VÉRITABLE SIROP de BOCHET IODÉ et le BAUME ANTI-DARTREUX de BERTRAND Aîné de Lyon.
 40 Années de succès constatés par milliers de lettres de remerciements ont prouvé l'efficacité de notre traitement. — Sirop, 5^e; Baume, 2^e 50; franco contre mandat de 5^e.
 S'adresser Ph^o BERTRAND Aîné, HANTZER S^r, 21, place Bellecour, à LYON. — Notice gratis.

HOTEL SAINT-LOUIS

A Saint-Louis-du-Rhône (B.-du-R.)

Chambres confortables à 2 fr. 50
 Déjeuners à 3 fr. — Dîners à 3 fr. 50

Pension de famille à 6 fr. par jour,
 chambre comprise.

VOITURES A VOLONTÉ

A LOUER

Une locomobile anglaise de la force de 6 chevaux.

S'adresser au bureau du Journal.

SOCIÉTÉ DES TUYAUX CHAMEROY

Société en Commandite au Capital de 1,260,500 fr.

Fondée le 3 Avril 1838, par M. CHAMEROY

P. De SINGLY & C^{ie}

Ingénieur des Arts et Manufactures

Siège social et Usine : PARI, 196, rue d'Allemagne. — Succursale et Usine : LYON, 153, route de Grenoble. — Dépôt : MARSEILLE, 24 A, au Prado.

TUYAUX EN TOLE ET BITUME

A JOINTS PRÉCIS

POUR CONDUITES DE GAZ ET D'EAU

TUYAUX GALVANISÉS

Brevetés S. G. D. G.

POUR IRRIGATIONS & SUBMERSION DES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

C^{IE} GENERALE DE NAVIGATION

Société Anonyme au capital de 2.600.000 francs.

SIÈGE SOCIAL : LYON — 11, COURS RAMBAUD, 11. — LYON.

Transit, Expéditions, Affrètement, Commission, Exportation, Magasins et Entrepôts.

TRANSPORTS PAR BATEAUX A VAPEUR : PORTEURS ET REMORQUEURS

Services réguliers, rapides et à prix réduits, sur le Rhône, la Saône, la Seine et les canaux de Beaucaire, du Midi, du Centre, de l'Est et de Bourgogne.

AGENCES : Marseille — Saint-Louis-du-Rhône — Arles — Cette — Beaucaire — Avignon — Le Pouzin — Valence — Andance — Vienne — Givors — Lyon-Vaise — Chalon-sur-Saône — Montchanin — Dijon — Saint-Jean-de-Losne — Gray — Besançon — Nancy — Paris.

A Saint-Louis-du-Rhône, la Compagnie générale se charge, sur la demande du Commerce des opérations de débarquement et de douane.

S'adresser : à Lyon, 11, Cours Rambaud, ou à Saint-Louis, à l'Agent de la Compagnie.

Avantage très sérieux pour les Prix

DÉPARTS RÉGULIERS DE SAINT-LOUIS TOUS LES DEUX JOURS

BARBAN ET DAHER

A PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Maison principale à Marseille, 10, Rue Breteuil
Transports maritimes, consignations de navires à vapeur et à voiles, embarquements et débarquements.

COMPAGNIE

de

PORT SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Société anonyme au capital de 6,750,000 francs

E'inauguration de la ligne d'Arles à Port-Saint-Louis-du-Rhône aura lieu au mois de novembre prochain.

Terrains bordant le Rhône sur 6 kilomètres

Vastes emplacements sur les bords du fleuve, les quais, le bassin et le chemin de fer, pour comptoirs, magasins, entrepôts, manufactures et usines.

Location et vente de terrains à tous prix et selon toutes combinaisons, d'après la situation

Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour renseignements, 15, place Vendôme, à Paris; à Port-Saint-Louis, à M. Moynier, représentant de la Compagnie; à Marseille, à MM. Et. Mille et Cie, chefs portefaix.

PORTEUR JULES WEITZ
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS.

CHEMIN DE FER PORTATIF A POSE INSTANTANÉE

(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
POUR TRAVAUX PUBLICS, MINES, PLANTATIONS
WAGONS PERFECTIONNÉS.

MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS



VENTE & LOCATION AVEC FACILITÉS D'ACHAT

Spécialité d'Outillage d'Aciers & d'Explosibles pour la mine.

JULES WEITZ, 17 COURS DU MIDI, LYON
PAUL REGNARD Ingénieur, E.C.P. 59, RUE BAYEN, PARIS. Représentant.

NAVIGATION GÉNÉRALE ITALIENNE

Sociétés réunies Florio-Rubattino

Service régulier entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Messine, Ribosto, Catane, Brindisi, Monopoli, Biscaglie, Molfetta, Barbetto, Trani, Bari, Venise, Trieste.

Remettre les marchandises à la Compagnie générale de Navigation, 11, cours Rambaud.

S'adresser pour traiter le fret, à M. Ch. Rolland, agent de la Compagnie, à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

LA GAULOISE

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65.
LYON

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

PRÊTS ET EMPRUNTS

ENGAGEMENTS LITIGIEUX

Recouvrements, Contentieux.

TRANSIT GÉNÉRAL

CHARLES ROLLAND

Boulevard de la Liberté, 22, Marseille

Maison, à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Agence de Bateaux à Vapeur pour tous pays

Consignation de navire à voile et à vapeur, Entrepise d'embarquement et de débarquement.

Vastes terrains et entrepôts pour marchandises.

GRANDE TUILERIE DU RHONE

Ste-Foy-l'Argentière
(Rhône)

THOMÉ-ARMANET ET C^{IE}

Capital Social :
600,000 francs

Siège social et Usines à Sainte-Foy-l'Argentière

BUREAU A LYON, 8, RUE SALA

TUILES MÉCANIQUES losangées, à glissement, villa, etc. -- Briques et Carreaux, Boisseaux de cheminée, Wagons, Tuyaux de drainage, Tuyaux à emboîtement, Briques creuses, etc.

(Adresser les commandes : 8, rue Sala)

Les Tuiles de Sainte-Foy-l'Argentière sont garanties contre la gelée.